

APPEL À CANDIDATURES EN LIEN AVEC LE DEUTSCHES FORUM FÜR KUNSTGESCHICHTE (DFK PARIS) *Séjours au Madrid Institute for Advanced Study*

Dans le cadre de l'accord de collaboration spécifique entre le Deutsches Forum für Kunstgeschichte (DFK Paris), la Casa de Velázquez et le Madrid Institute for Advanced Study (MIAS), un séjour de recherche de six mois consécutifs, réparti entre Paris (trois mois) et Madrid (trois mois), est proposé pour développer un projet de recherche post-doctorale dans le domaine de l'histoire de l'art (Amérique latine, XX^e et XXI^e siècles).

Le MIAS encourage le développement de projets innovants dans un environnement propice au débat scientifique. Il encourage l'interdisciplinarité et privilégie la recherche d'excellence en sciences humaines, sociales et juridiques, avec une perspective transversale allant du monde ibérique à la dimension internationale.

Conditions

- Être en possession d'un diplôme de doctorat délivré par une institution d'un pays d'Amérique latine avant le 31 décembre 2017. Une photocopie du diplôme de doctorat sera exigée.
- Présenter un projet de recherche qui bénéficiera explicitement du séjour. Le projet doit être en lien avec les orientations de recherche du MIAS et du DFK Paris et avoir une longueur totale de 6 pages maximum, y compris la bibliographie sélective, avec une taille de police minimale de 11 points et un minimum d'espace simple.
- CV mentionnant les principales publications (maximum 5 pages avec une taille de police minimale de 11 points et un minimum d'espacement simple).
- Photocopie du passeport en cours de validité.
- En option, une ou deux lettres de recommandation qui rendent compte du potentiel et des qualifications du/de la candidat-e.
- Avoir résidé de façon permanente dans un pays d'Amérique latine pendant au moins 6 mois avant la date limite de soumission du présent appel (une déclaration sous serment est requise).

Le non-respect de l'une des conditions énumérées entraînera l'impossibilité de traiter la demande.

Processus de sélection

- Envoi numérique de la documentation complète aux adresses électroniques suivantes : contact@madrid-ias.eu et stipendien@dfk-paris.org
- Évaluation des projets par le comité international de sélection, composé de la Casa de Velázquez et du MIAS, à la suite d'un rapport du DFK Paris.
- L'appel à candidatures sera lancé en même temps que l'appel annuel du MIAS (27/10/2020 - 30/11/2020), afin que le séjour puisse avoir lieu au cours de l'année universitaire suivante.

Critères de sélection

- La qualité du dossier scientifique du candidat.
- La qualité et le potentiel futur du projet de recherche
- L'adéquation du projet avec les orientations de recherche du MIAS et du DFK Paris.

Soutien du MIAS

- Le MIAS contribuera aux frais de transport transatlantique international à hauteur d'un montant maximum de 550 €
- Le·la chercheur·se bénéficiaire recevra une rémunération de 1 000 € par mois.
- Le MIAS hébergera le·la chercheur·se à la Casa de Velázquez, conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'institution.

Soutien du Deutsches Forum für Kunstgeschichte à Paris

- Le DFK Paris contribuera aux frais de transport européen à hauteur d'un montant maximum de 550 €.
- Le·la chercheur·se bénéficiaire recevra une bourse d'étude de 1700 € par mois pendant son séjour de trois mois à Paris. La subvention devra couvrir tous les coûts liés au séjour à Paris.

Obligations du résident

Le résident du MIAS et du DFK Paris s'engage à :

- Participer aux déjeuners ou séminaires du personnel académique en résidence au MIAS.
- Contribuer à la diffusion des activités menées au MIAS et au DFK Paris.
- Préciser dans les publications effectuées durant le séjour que celles-ci ont été réalisées dans le cadre du séjour au MIAS et au DFK Paris.
- Remettre un rapport final d'activités au MIAS et au DFK Paris.
- Développer les travaux de recherche à Madrid et à Paris.
- Respecter les règlements du chercheur du MIAS et du DFK Paris ([Stipendienordnung](#)).
- Preuve d'une assurance médicale valable en Espagne et en France pour la durée du séjour à Madrid et à Paris.

Note :

Le projet réalisé pendant le séjour doit être conforme à celui qui a été soumis initialement.

Au regard de la situation sanitaire actuelle, une certaine flexibilité dans les dates de séjour sera acceptée. Toutefois, le séjour doit avoir lieu pendant l'année universitaire de septembre 2021 / juillet 2022.